

INTERNET ET NOUS

François VALÉRIAN (83) ⁽¹⁾

Le débat sur Internet en France oscille entre la fascination et l'effroi. Il peine à déboucher sur des actions concrètes.

L'expansion soudaine et récente des nouvelles techniques de communication interactive, à l'œuvre en particulier sur le réseau Internet, bouscule en effet plusieurs de nos habitudes de pensée. Le débat semble s'organiser autour de deux grands sujets d'inquiétude, qui sont les rapports entre Internet et l'État, et les rapports entre Internet et l'argent.

Internet se joue de nos frontières

Internet remet l'État en cause, parce qu'il se joue de la proximité géographique. On a assez décrit les itinéraires insolites de ces paquets d'informations, qui paient leur voyage sur quelques kilomètres jusqu'au prochain serveur, puis se retrouvent à New York ou San Francisco. C'est la première fois qu'autant d'hommes peuvent communiquer entre eux sans autre condition que la structure d'un réseau, et surtout sans qu'intervienne la distance physique. Même les Églises, ou toutes les communautés religieuses, philosophiques, sectes et sociétés secrètes qui traversaient les frontières des États, communiquaient bien mieux jusqu'à présent à petite distance qu'à grande distance. Que dire d'un État comme le nôtre, et comme tous les États à l'exception du Vatican et de l'ordre de Malte, qui fonde son pouvoir sur la proximité géographique, et plus exactement, si l'on excepte la brève aventure des colonies, sur ce que les mathématiciens appelleraient un "espace connexe", c'est-à-dire d'un seul tenant. Notre État est aussi désesparé face à Internet qu'un débutant devant le jeu d'échecs et ses pièces qui se meuvent et se menacent selon des règles invisibles.

Aussi parlons-nous de la fin de l'État, ou de sa crise que précipiteraient les nouvelles technologies. Face aux discours idéalistes des inventeurs et promoteurs de l'Internet, qui parlent d'une démocratie mondiale, transparente et immédiate,

nous appelons à notre rescousse Montesquieu et les corps intermédiaires, l'impossibilité de l'état de nature, la tyrannie d'un seul produite par l'obsession égalitaire : Tocqueville répond à l'Amérique. Nous oublions seulement qu'Internet, pour la raison même qu'il échappe à la puissance d'État, paraît bien à l'abri de la mainmise d'un seul homme ou d'un parti.

Il n'en reste pas moins que les nouvelles technologies d'information et de communication posent à l'État un problème que ne lui posaient pas celles qu'il faut bien appeler les précédentes : la radio, la télévision. Une information qui emprunte pour circuler des chemins et détours multiples n'a pas le même statut qu'une information qui progresse en ondes sphériques, se répandant sur un territoire et luttant contre les ondes adverses par tous les moyens du brouillage. Toutefois, si l'on remonte plus loin que la radio, on retrouvera des moyens d'information se propageant par des itinéraires complexes, et déjouant les arrêts des pouvoirs territoriaux : il s'agit des livres, libelles et journaux, plus faciles à contrôler, peut-être, qu'Internet, mais pas si faciles quand on se souvient de Louis XIV égratigné par les gazettes de la petite Hollande, ou de la floraison d'écriture dans les cafés de la fin du XVIII^e siècle dont on peut espérer que nos "cybercafés" seront les dignes successeurs.

Or nous n'avons d'autre réaction face à Internet que celle de nos anciens rois : contrôler, voire répri-

mer. Le juste souci de protéger l'enfance, le souci compréhensible de combattre la langue anglaise cachent mal notre agacement face à une circulation invisible et sans frontières. Mais alors qu'il suffisait autrefois d'une police et de quelques bûchers, nous ne savons aujourd'hui par où donner l'assaut à ce labyrinthe immatériel. Faut-il s'en prendre aux fournisseurs d'accès ? Ils sont facilement identifiables, mais comment pourraient-ils être responsables d'une multitude de sites ? Faut-il traquer les sites eux-mêmes, mais comment punir aux antipodes ? Faut-il favoriser une régulation par des accords de bonne conduite entre les entreprises, mais est-on bien sûr que les entreprises auront les mêmes intérêts que la collectivité nationale française ?

Car on en vient au second sujet de friction entre Internet et nous : Internet nous échappe, car il vit de plus en plus au rythme de flux économiques sans frontières.

Internet, ou le commerce vraiment libre

Le temps semble déjà lointain où Internet n'était utilisé que par des chercheurs en quête de colloques électroniques au prix quasiment nul. Les entreprises ont découvert les usages qu'elles pouvaient en faire, et qui ressemblent fort aux usages des

(1) Ancien conseiller du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, directeur à la Banque pour l'Expansion industrielle.

médias déjà répandus dans le monde économique.

C'est la publicité, d'abord, qui s'installe sur les sites comme elle s'était installée, au début du siècle dernier, sur les premiers journaux de la presse moderne. Avec les précautions qu'impose le recours à ce type de média, dues notamment à la très faible visibilité sur le public touché, les annonceurs choisissent, les uns après les autres, d'être présents sur les sites les mieux susceptibles de leur attirer des clients.

Comme au XIX^e siècle dans la presse écrite, le développement de la publicité s'accompagne du développement de la vente, éventuellement soutenue par du marketing direct et appelée plus précisément, quand il s'agit d'Internet, commerce électronique.

Les estimations sont très diverses sur la place exacte que le commerce électronique est appelé à prendre dans le commerce mondial. Toutes convergent cependant sur une croissance très rapide : le commerce électronique mondial, qui représente aujourd'hui sept cents millions de dollars, pèserait en 2000 deux cents milliards de dollars selon le cabinet IDC, mille milliards de dollars selon IBM.

Or la France, qui bénéficiait dans ce domaine de l'avantage du Minitel, risque d'être peu à peu confrontée à un retard. Les six milliards de francs annuels du commerce électronique sur le Minitel sont en croissance nulle depuis plusieurs années, sans doute du fait du coût des services et d'une interactivité restreinte. Par ailleurs, le commerce électronique ne saurait se développer sans paiement électronique des transactions : le principal avantage de commercer sur un réseau électronique est de pouvoir tout y régler en quelques manipulations d'écran, la découverte du produit, la commande et le paiement. Malheureusement dans ce domaine, les constructeurs et praticiens d'Internet d'une part, les autorités réglementaires d'autre part, se renvoient la balle sans progresser. Le protocole SET (Secure Electronic Transactions), élaboré aux États-

Unis par Visa et Mastercard, et que les professionnels français d'Internet voudraient voir se développer en France, ne convainc pas la Banque de France qui continue de lui opposer la sûreté jugée plus grande des cartes à puces.

Nous nous heurtons là aussi à des obstacles qui sont sans doute plus psychologiques que techniques. Nous qui croyions avoir libéralisé le commerce au moins à l'intérieur des frontières de l'Union européenne, nous voilà confrontés, pour la première fois, au vrai commerce sans aucune frontière : il n'y est plus question de maintenir ou supprimer les douaniers, l'idée même de douane est désormais vide de sens. Cette nouvelle forme de commerce nous renvoie donc à la perte de prérogatives de notre État, ou même du pays en général en tant qu'espace clos de frontières.

Notre préoccupation à cet égard est d'autant plus forte que le commerce d'Internet lui-même, c'est-à-dire le commerce des logiciels et des services liés à Internet, est largement l'affaire des intérêts nord-américains : échapperons-nous à un duopole entre Microsoft et Silicon Graphics dans le domaine du logiciel ? Verrons-nous un jour des sociétés européennes, sinon françaises, rivaliser avec CompuServe ? Aurons-nous des outils de recherche français et performants aux côtés de Netsearch, Web Crawler, Yahoo, Lycos ou Alta Vista ?

Cette dernière inquiétude est très légitime, quand on sait, par exemple, la détermination qu'a mise Microsoft, dans ces dix dernières années et donc bien avant l'engouement pour Internet, à acquérir les droits électroniques d'un grand nombre d'œuvres d'art européennes. D'un point de vue davantage technique et rationnel, la France est en "déficit d'octets" par rapport au reste du monde : elle a reçu en 1994 de la principale artère d'Internet, le réseau nord-américain NSFNet, 1,4 milliard de paquets, soit environ 300 milliards d'octets de plus, qu'elle n'y a mis en circulation, ce qui représente un déficit de 20 %.

Les signes se multiplient, et le

constat s'impose à nous peu à peu : une lame de fond se prépare, qui risque de nous emporter si nous n'y prenons garde. Du degré de notre adhésion au multimédia dépendront nos emplois de demain.

Ne nous y méprenons pas : il ne s'agit pas d'affirmer ici que les nouvelles technologies de communication seront nécessairement, et quoi qu'il advienne, créatrices d'emplois. Elles peuvent très bien en détruire, et en détruisent effectivement aujourd'hui, ou, ce qui revient à peu près au même, permettent la substitution d'emplois à l'échelle mondiale au profit des plus bas salaires dans une spécialité donnée. Disons seulement que le commerce et l'industrie auront de plus en plus recours à ces techniques, qu'elles auront une influence certaine et importante sur l'emploi, dans le sens à la fois de la destruction et de la création, et qu'il vaut mieux être de ce mouvement que ne pas en être, car ne pas en être, c'est à coup sûr pâtir des destructions d'emplois sans être à même d'en créer.

Grands travaux d'État, ou politique d'incitation ?

La France peut-elle s'engager sérieusement dans ce mouvement, et n'est-il pas trop tard ? Elle le peut sans doute, et il n'est pas encore trop tard, mais à la condition d'avoir bien pris la mesure du phénomène, et de ce qu'il convient de faire pour l'influencer.

L'Internet n'est pas un chantier pour grands travaux. Il suffit de quelques milliers de francs à n'importe qui pour communiquer avec la terre entière, – douze mille francs pour communiquer avec aisance, c'est-à-dire avec un ordinateur multimédia. Or cela même qui contrarie nos inclinations d'héritiers de Colbert peut se révéler notre meilleur atout face à des monstres de finance et de technologie. Après tout, quand on débattait encore en France (et faut-il en parler au passé ?) de la nécessité de financer un réseau national d'infrastructures à fibre optique, les réseaux privés de données s'interconnectaient, en France et en Europe,

à un rythme soutenu, et sans planification d'une quelconque instance gouvernementale.

Mais précisément si Internet, réseau décentralisé et bon marché, est plus que jamais ouvert à tous, pourquoi ne pas tous nous y engouffrer, et profiter de ce que ce mode d'information, pour la première fois dans l'histoire de l'information, sera avant tout ce qu'en feront ses utilisateurs ?

Il y a là matière à un pari, mais de ces paris qui sont dignes d'un État, d'un gouvernement. Il s'agit d'inciter les Français à se lancer dans l'aventure du multimédia, à en être des acteurs à part entière. Il s'agit de les y inciter par des programmes moins coûteux que ne le seraient d'inutiles infrastructures nationales nouvelles de communication.

Or le premier obstacle est le prix. Douze mille francs, ce n'est rien par rapport à ce que coûte de fonder un journal, une radio, une chaîne de télévision, mais c'est encore beaucoup pour la plupart des Français, déjà équipés de Minitel. Pourquoi ne pas imaginer, dans ces conditions, une "prime à la casse" informatique, et adapter à ce secteur ce qui a bien réussi dans l'automobile ? Si l'équipement des Français en multimédia reste faible, il n'en est pas de même de l'équipement en micro-ordinateurs de base, Macintosh et autres PC. La reprise par les constructeurs de matériels ayant plus de cinq ans d'âge (état avancé d'obsolescence en informatique), à l'occasion d'un achat de matériel multimédia, pourrait faire l'objet d'une aide à déterminer, de deux ou trois mille francs.

Plus incitative encore, et plus démocratique, mais sûrement plus coûteuse pour l'État, la baisse de la TVA sur le matériel multimédia devrait aussi être au moins étudiée. Elle aiderait ceux qui ne disposent pas encore de matériel informatique.

En plus du volet commercial, mais aussi en amont de ce dernier, le volet éducatif est déterminant. Qui ne mesure la distance qui sépare déjà, dans leurs connaissances de l'informatique, les moins de vingt-cinq ans des plus de vingt-cinq ans ? Un seuil a été franchi, avec succès,

dans les dix dernières années. De même un seuil doit être désormais franchi pour l'apprentissage du multimédia. Il faut apprendre le multimédia à tous les enfants de France comme on décida de leur apprendre à lire et à compter il y a cent ans. Laisser des enfants de dix ans naviguer sur Internet sans autre guide que de rencontre n'est pas la bonne solution, ne fût-ce qu'en raison de la domination de la langue anglaise sur le réseau mondial. Mais pourquoi ne pas concevoir et réaliser, au lieu d'un Internet, un Intranet à l'échelle de l'Éducation nationale française, c'est-à-dire un réseau qui se limite aux seuls besoins éducatifs, dans un certain nombre de domaines et de champs d'usages définis ?

Il conviendra alors de définir ces domaines et ces usages, afin de doser, notamment, les aspects ludiques et les aspects pédagogiques. Il est clair que tout ne peut pas, que tout ne doit pas faire l'objet d'un traitement multimédia. Pourquoi ne pas choisir une ou plusieurs disciplines pilotes ? L'Histoire et la Géographie se prêteraient sans doute particulièrement bien à une telle expérience.

Un enjeu majeur pour notre pays

L'appui de l'État à la commercialisation de matériel multimédia pourrait représenter une dépense annuelle d'un ordre de grandeur de cent millions de francs. Pour l'Éducation nationale, on est davantage dans l'ordre du milliard, si la mesure est restreinte à une classe d'âge donnée : la quatrième, ou la troisième. Le premier type d'effort relève d'une décision politique normale dans le contexte budgétaire actuel. L'effort éducatif représente, par contre, un vrai choix politique et suppose que des marges de manœuvre budgétaires conséquentes aient été dégagées.

Enfin l'État lui-même doit donner l'exemple de l'accès au nouvel âge du multimédia. L'État souffre actuellement de déficiences graves dans son propre accès à l'information. Alors que l'acquisition d'infor-

mation par l'État, surtout d'information politique, avait connu des progrès parallèles à ceux du pouvoir exercé par l'État sur les citoyens (avec, sans doute, une apogée au milieu de ce siècle), la crise dans la capacité de l'État à acquérir et traiter les informations pertinentes, surtout économiques, semble accompagner aujourd'hui le recul du pouvoir d'État. Combien serait plus avisée, pourtant, notre politique de privatisation, si le ministère des Finances avait le même accès que toutes les grandes banques aux bases de données internationales sur les entreprises et investisseurs potentiels du monde entier ! L'État dispose, dans le domaine de la communication, des deux leviers puissants que sont France Télécom et La Poste. Le premier cherche à se développer dans le multimédia. La seconde aurait plutôt à en souffrir, dans son activité traditionnelle de courrier, mais cherche en même temps à se développer à la fois dans la monnaie et le courrier électroniques, en particulier le courrier commercial. La mise en commun des efforts de ces établissements publics devrait permettre à l'État d'accéder, pour un prix de marché mais en bonne intelligence avec ses fournisseurs, à un certain nombre de services électroniques précieux.

Il y a là pour l'État, et pour notre pays, bien plus qu'un enjeu de circonstance, – un enjeu de survie. C'est le moment de montrer que notre pays est capable de se penser et d'agir autrement qu'enfermé dans une géographie, enserré dans des frontières qui n'en font qu'une petite surface bleutée sur les mappemondes. C'est le moment de développer, à l'échelle du monde, l'action économique et la pensée françaises, et c'est en même temps la première fois dans notre histoire, peut-être aussi la dernière, que nous en avons à ce point l'opportunité : profiter d'un coût relativement faible d'investissement pour nous répandre dans le monde, construire une France qui pèse réellement sur les réseaux virtuels de l'Internet. ■